

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **13 octobre 2014**

Décision n° **B-2014-0331**

commune (s) :

objet : Mandat spécial accordé à M. le Conseiller délégué Gilles Vesco pour une mission à Montréal (Canada)

service : Délégation générale aux ressources - Direction des assemblées et de la vie institutionnelle

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Crimier

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 6 octobre 2014

Secrétaire élu : Madame Claire Le Franc

Compte-rendu affiché le : mardi 14 octobre 2014

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, M. Bret, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Philip, Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Charles, Brumm, Brachet, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, MM. Claisse, Lung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Rivalta, Rousseau, Desbos, Chabrier, Gouverneyre, Longueval.

Absents excusés : MM. Da Passano (pouvoir à M. Claisse), Le Faou (pouvoir à M. Abadie), Mme Geoffroy (pouvoir à Mme Picot), M. Colin (pouvoir à Mme Vullien), Mme Laurent (pouvoir à M. Kimelfeld), M. Vincent (pouvoir à M. Rousseau).

Absents non excusés : M. Lebuhotel.

Bureau du 13 octobre 2014**Décision n° B-2014-0331**

objet : **Mandat spécial accordé à M. le Conseiller délégué Gilles Vesco pour une mission à Montréal (Canada)**

service : Délégation générale aux ressources - Direction des assemblées et de la vie institutionnelle

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 30 septembre 2014, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2014-0006 du 23 avril 2014, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.17.

Dans le cadre de sa délégation, monsieur le Conseiller délégué Gilles Vesco a été invité à participer au colloque intitulé "Les villes intelligentes" qui se tiendra à Montréal (Canada) du 11 au 14 novembre 2014.

Ce colloque a pour objectif d'alimenter la réflexion et de générer des échanges sur l'apport, actuel et futur, des systèmes de transport intelligents aux communautés intelligentes. A cette fin, monsieur le Conseiller délégué Gilles Vesco présentera le projet Optimod et assistera aux différentes présentations et discussions avec des décideurs et des experts. Ce colloque mettra en lumière le rôle essentiel des systèmes de transport intelligents (STI) au sein des villes intelligentes, fournira des outils aux acteurs et décideurs pour intégrer l'innovation technologique dans leurs stratégies de développement et renforcera les liens institutionnels entre les différents partenaires qui contribuent à améliorer la qualité de vie des citoyens de leur communauté.

Conformément à l'article L 2123-18 du code général des collectivités territoriales, le Bureau doit donner un mandat spécial à l'élu concerné. Les frais nécessités par l'exécution de ce mandat spécial seront remboursés en fonction des frais réels sur présentation des pièces justificatives ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Accorde un mandat spécial à monsieur le Conseiller délégué Gilles Vesco pour une mission à Montréal (Canada) du 11 au 14 novembre 2014.

2° - Précise que la présente décision vaut ordre de mission.

3° - Les frais engagés pour ladite mission seront prélevés sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2014 - compte 6532 - fonction 021 - opération n° OP28O2201.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 14 octobre 2014.